

Rayonnement du CNRS

Mission de vérification des comptes 2010

Daniel Royer – Yvette Strasser

Rapport à l'assemblée générale sur les comptes 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Comme les deux années précédentes, Yvette Strasser et moi avons passé une journée dans les locaux de l'association afin de procéder à la vérification des comptes. Nous avons reçu, trois mois plus tôt, des documents détaillés que nous avons pu examiner tout à loisir. Nous rappelons que notre rôle consiste à vous indiquer si, de notre point de vue, les opérations comptables sont correctement effectuées tout au long de l'année et si le rapport annuel présenté par la Trésorière donne une image fidèle de la situation financière de l'association.

Pour ce faire, nous avons procédé à un examen approfondi des livres comptables, du compte de résultat et du bilan de l'exercice 2010 ainsi que, par sondage, de certaines pièces justificatives des dépenses. Toutes facilités nous ont été données pour procéder à ces investigations. Des réponses appropriées ont été apportées à nos différentes questions, sauf sur un point qui n'a pas fait l'objet d'explications complètement convaincantes. Nous avons en effet observé que les frais téléphoniques avaient doublé d'une année sur l'autre. Les responsables de l'association devraient se pencher sur cette apparente anomalie, en exploitant notamment les listings détaillés que l'administration du CNRS doit fournir à l'association.

En dehors de cette interrogation, somme toute mineure, nous voudrions surtout appeler l'attention sur une difficulté persistante qui résulte de la construction même du budget de l'association. Nous avons déjà esquissé cette question l'an dernier en évoquant l'intérêt de disposer d'une sorte de comptabilité analytique pour faciliter le pilotage des activités de l'association. En formulant les remarques et suggestions qui vont suivre, nous sommes conscients de sortir quelque peu du cadre de notre mission mais ce n'est que pour mieux y revenir par la suite. Rappelons que la comptabilité d'une association est un outil de gestion et d'orientation pour ses responsables, ainsi qu'un moyen de contrôle pour les adhérents et les financeurs. Afin de répondre à ces besoins multiples, une petite association peut très bien se contenter d'une comptabilité générale qui enregistre les écritures par nature de charges et produits, suivant les préconisations du plan comptable.

Mais une association de l'importance de la nôtre, qui propose à ses adhérents des activités culturelles remarquables et qui contribue de plus en plus au rayonnement national et international d'un organisme qui nous est cher, se doit selon nous de faire davantage en présentant les charges et produits, non seulement par nature mais également par activité, sur un document financier distinct qu'on pourrait appeler soit "comptabilité analytique", soit "comptabilité d'activités". Ce second document classerait les opérations en fonction des activités que le Conseil d'administration déciderait de suivre plus particulièrement. Ce serait pour lui un moyen de mieux orienter ses choix et de mieux rendre compte de l'action de l'association, tant à ses adhérents qu'à ses partenaires, et en premier lieu le CNRS qui verse à l'association une subvention conséquente. Ces deux documents de gestion présenteraient donc une même réalité financière sous deux approches croisées et concordantes répondant à deux objectifs différents, tout aussi utiles l'un que l'autre. Les logiciels actuels permettent de tenir facilement et automatiquement ces deux comptabilités à partir du livre journal, pour peu qu'on ait pris soin d'établir au préalable une codification adaptée des activités significatives.

L'association a bien tenté, depuis quelques années, d'aboutir à ce résultat par une démarche budgétaire qui, à la réflexion, ne nous paraît pas adéquate. Vous constatez en effet, par les documents qui vous sont présentés, que le budget prévisionnel comprend deux titres pour le budget 2010 et trois pour le budget prévisionnel soumis aujourd'hui à votre vote. Le premier titre s'intitule "fonctionnement" et utilise les comptes par nature du plan comptable ; le second s'intitule "activités culturelles" et le troisième "activités de rayonnement". Les second et troisième titres classent les opérations par activité. Cette présentation, qui peut paraître judicieuse puisqu'elle met en valeur l'action de l'association, est malheureusement source de confusion puisqu'elle additionne dans chaque colonne du même document des valeurs qui en fait devraient être croisées, soit dans deux documents distincts, soit dans un tableau à double entrée.

Ne citons qu'un seul exemple pour illustrer l'imprécision comptable qui découle de cette structure budgétaire originale : l'association verse des honoraires à des prestataires extérieurs (des conférenciers ou des guides). Au moment de leur paiement, ces honoraires sont imputés, ce qui paraît logique, sur le compte par nature du Titre I intitulé "honoraires". Ils ne peuvent bien évidemment figurer une seconde fois sur les comptes d'activité du Titre II intitulés "conférences" ou "visites" puisque, selon la conception du budget et de la comptabilité, ces comptes par nature et par activité s'additionnent. Il résulte de ce cas de figure que les charges des comptes d'activité "conférences" et "visites" sont sous-évalués par rapport à la réalité qu'on voudrait mettre en évidence. Cette sous-évaluation est encore accentuée par l'imputation des frais de déplacements afférents à ces conférences et visites sur le compte par nature du Titre I intitulé "frais de déplacements". En définitive, si l'objectif visé est de produire, sans effort de reclassement a posteriori, une image comptable conforme à la vie de l'association, il ne peut s'obtenir aisément que par la saisie simultanée du compte par nature et d'un code analytique défini à l'avance, du moins pour les écritures comptables directement imputables à une activité. Dans cette optique, nous avons suggéré au Président Michel Petit et à la Trésorière Anne-Marie Béziat, lorsqu'ils nous ont reçus ensemble, de réfléchir pour l'avenir à une nouvelle présentation budgétaire et comptable répondant de manière plus satisfaisante aux obligations de transparence et aux exigences de pilotage de l'association. Nous sommes bien entendu disposés à contribuer à cette étude si les responsables de l'association le souhaitent.

Quoiqu'il en soit et pour en revenir à la mission stricte qui nous a été confiée, nous pouvons attester que, dans le cadre actuel de l'organisation budgétaire et comptable de l'association, les comptes de l'exercice 2010 qui sont proposés à votre approbation ont été correctement établis. Nous estimons également que le rapport présenté par la Trésorière donne une image fidèle de la situation financière de l'association. Nous vous proposons en conséquence de lui donner quitus de sa gestion.

En vous remerciant de votre attention.

Daniel Royer

Yvette Strasser